



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
03.06.2009 Bulletin 2009/23

(51) Int Cl.:
E04H 3/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08305848.7**

(22) Date de dépôt: **27.11.2008**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT
RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(30) Priorité: **28.11.2007 FR 0759388**

(71) Demandeur: **EC'CREATION**
69970 Chaponnay (FR)

(72) Inventeurs:
• **Ollagnier, Sébastien**
69360, Saint Symphorien d'Ozon (FR)
• **Gaucherand, Jean-François**
01600, MASSIEUX (FR)

(74) Mandataire: **Thivillier, Patrick et al**
Cabinet Laurent & Charras
3 Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 203
42005 Saint-Etienne Cedex 1 (FR)

(54) **Abri pour bassin de piscine**

(57) L'abri pour bassin de piscine comprend une structure de recouvrement du bassin conformée pour constituer des parois latérales parallèles en appui au sol et réunies par une partie faisant office de toit, les extrémités transversales de la structure présentant des parois

de fermeture (2).

L'une des parois au moins de fermeture (2) est équipée d'au moins une porte d'accès (3), la ou lesdites(s) paroi(s) (2) et la ou les porte(s) (3) présentant, à leur base, une partie ouvrante à partir du sol (4) et (5) pour créer un espace totalement libre.

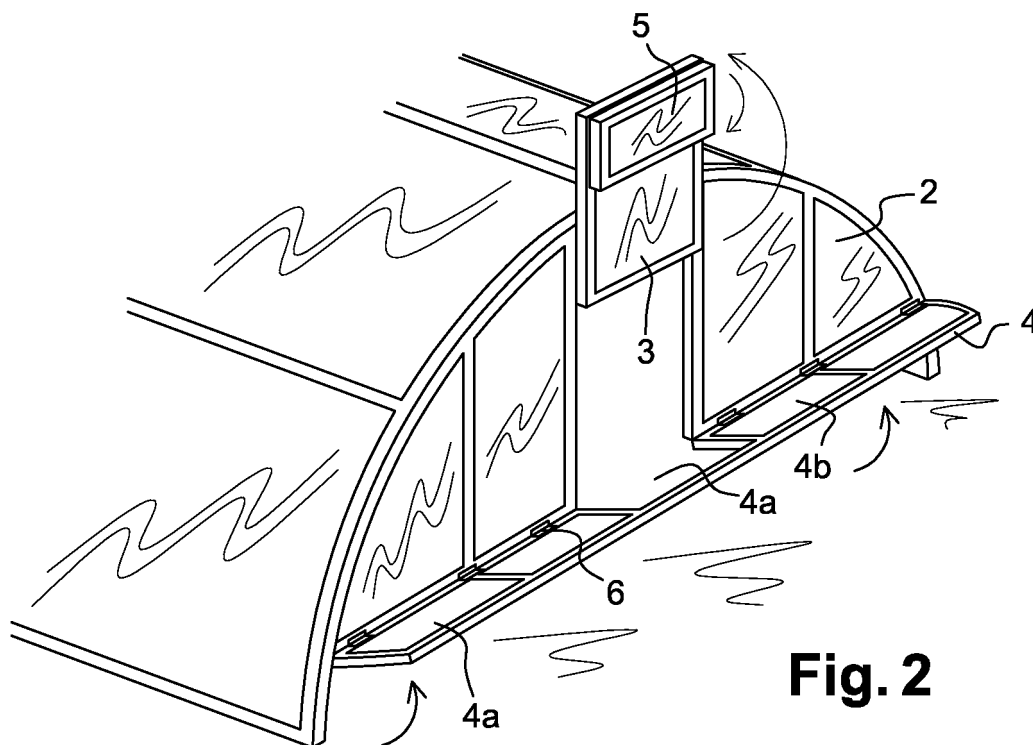


Fig. 2

Description

[0001] L'invention se rattache au secteur technique des abris composés d'une structure conformée en section pour couvrir une section délimitée.

[0002] L'invention trouve une application avantageuse dans le domaine des abris de piscine.

[0003] Pour l'essentiel et d'une manière parfaitement connue, un abri de piscine se compose d'une structure comprenant plusieurs panneaux ou modules recourbés en section pour couvrir le bassin de la piscine. Quelle que soit la forme géométrique de la structure, généralement en arc de cercle ou à pans coupés, cette dernière est constituée de parois latérales, parallèles entre elles en appui au sol, réunies par une partie commune faisant office de toit. Le plus souvent, la structure est réalisée à partir de panneaux en matière transparente ou translucide, telle que du polycarbonate par exemple, en combinaison avec des arceaux et des traverses.

[0004] Lorsque la structure est composée de plusieurs modules, ces derniers sont généralement conformés pour être imbriqués les uns dans les autres, avec capacité de coulissement linéaire pour couvrir et découvrir, à volonté, en totalité ou en partie, l'ensemble de la piscine.

[0005] Les modules d'extrémité peuvent être totalement ouverts ou fermés par des parois transversales. La ou les parois transversales de fermeture peuvent présenter plusieurs types d'agencements pour constituer une porte d'accès à l'intérieur de l'abri.

[0006] A partir de cette conception de base, l'invention concerne un abri de piscine constitué d'une structure composée de plusieurs modules coulissants dont les modules d'extrémité sont équipés de parois de fermeture avec au moins une porte d'accès.

[0007] Le problème que se propose de résoudre l'invention est de pouvoir assurer le coulissement des différents modules, notamment ceux d'extrémité, y compris lorsqu'il y a des obstacles quelconques dans la zone de coulissement desdits modules. En effet, il a été constaté qu'après installation de l'abri, l'utilisateur peut équiper le bassin de la piscine, d'accessoires tels qu'une échelle, ou aménager les abords du bassin avec des bacs de végétaux, par exemple, ce qui constitue des obstacles interdisant le coulissement des modules d'extrémité solidaires de la paroi de fermeture qui est en appui avec le sol.

[0008] Pour résoudre un tel problème, il a été conçu et mis au point un abri pour bassin de piscine comprenant une structure de recouvrement du bassin conformée pour constituer des parois latérales parallèles en appui au sol et réunies par une partie faisant office de toit, les extrémités transversales de la structure présentant des parois de fermeture.

[0009] Selon l'invention, compte tenu du problème posé à résoudre, l'une des parois au moins de fermeture est équipée d'au moins une porte d'accès, la ou lesdites (s) paroi(s) et la ou les porte(s) présentant, à leur base et sur la totalité de leur longueur, une partie ouvrante à

partir du sol pour créer un espace totalement libre.

[0010] Selon une forme de réalisation, la partie ouvrante de la ou des paroi(s) de fermeture et la partie ouvrante de la ou des porte(s), sont constituées par un cadre articulé sur une partie, notamment une traverse, de l'ossature de la ou desdites paroi(s) et de la ou des porte(s).

[0011] Selon une autre caractéristique, le cadre de la ou des paroi(s) est constitué par un seul élément qui s'étend sur la totalité de la longueur de la ou desdites parois, ledit cadre présentant une zone aménagée pour l'imbrication de la partie ouvrante de la ou des porte(s). La structure est composée de plusieurs modules conformés pour être imbriqués les uns dans les autres avec capacité de coulissement, les parties ouvrantes étant situées au moins du côté de la paroi de fermeture à partir de laquelle est repliée ladite structure.

[0012] L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide des figures des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une forme de réalisation d'un abri de piscine dont la paroi transversale est représentée en position de fermeture de sa base avec la porte d'accès ;
- la figure 2 est une vue correspondant à la figure 1, en position d'ouverture de la porte et d'ouverture de la base de la paroi et de ladite porte.

[0013] Aux exemples illustrés, la structure de l'abri est réalisée à partir de plusieurs modules indépendants et imbriquables (1) montés avec capacité de coulissement linéaires au sol. Par exemple, chaque module (1) est constitué d'arceaux transversaux entretoisés à leur base par des éléments rectilignes (1a), directement en appui au sol ou par l'intermédiaire d'un organe de roulement ou de glissement.

[0014] D'une manière parfaitement connue, en combinaison avec ces arceaux et des éléments d'appui, sont montés des panneaux en tout matériau transparent ou translucide, tel que du polycarbonate.

[0015] Toujours d'une manière connue, les extrémités transversales de la structure composée de plusieurs modules (1) sont équipées de parois de fermeture (2). Ces parois de fermeture (2) peuvent être rendues solidaires à demeure des extrémités transversales à la structure ou bien être réalisées sous forme d'éléments indépendants et rapportés conformés pour être accouplés de manière démontable avec lesdites extrémités transversales de la structure.

[0016] Une telle solution ressort, par exemple, de l'enseignement de la demande de brevet FR 07.56265 appartenant au demandeur.

[0017] Selon une caractéristique à la base de l'invention, l'une au moins des parois de fermeture (2) et au moins celle à partir de laquelle sont repliés les différents modules de la structure, présente à sa base, en combinaison avec au moins une porte d'accès (3), des parties (4) et (5) s'ouvrant à partir du sol pour créer, dans la position d'ouverture, un espace totalement libre.

[0018] Les parties ouvrantes (4) et (5) peuvent être constituées par des cadres articulés sur une partie de portion de traverse que présente la paroi de fermeture concernée (2) et la porte concernée (3).

[0019] Par exemple, le cadre (4) de la paroi de fermeture est constitué par un seul élément qui s'étend sur la totalité de la longueur de ladite paroi. Dans ce cas, le cadre présente une zone (4a) aménagée pour l'imbrication de la partie ouvrante (5) de la porte (3) (figure 2).

[0020] A titre indicatif nullement limitatif, le cadre (4) peut présenter des extrémités fermées (4a) et (4b), reliées par une traverse commune (4c) qui correspond à la largeur de la structure. Les deux zones d'extrémité (4a) et (4b) délimitent la zone libre (4a) dans laquelle peut être imbriqué le cadre ouvrant (5) de la porte (3). Les zones d'extrémité (4a) et (4b) sont articulées, par exemple, au niveau de traverses (2a) et (2b) que présente la paroi de fermeture (2). Le cadre ouvrant (5) de la porte est articulé sur le châssis de ladite porte (3), lequel châssis est lui-même articulé sur une partie de l'ossature constituant la paroi de fermeture (2). L'articulation de la porte (3) peut être effectuée par tout moyen connu et approprié tel qu'axe d'articulation vertical, un axe d'articulation horizontal, coulissement, ..., en combinaison ou non avec tout moyen de retenue en position d'ouverture.

[0021] Bien évidemment, d'autres formes de réalisation de cadre ouvrant (4) peuvent être envisagées. Par exemple, les zones d'extrémité (4a) et (4b) et du cadre (4) peuvent être constituées par des éléments indépendants, c'est-à-dire non reliées par la traverse commune (4c).

[0022] Quelle que soit la forme de réalisation du ou des cadres (4) et (5), ces derniers coopèrent avec des moyens de verrouillage (6) en position de fermeture. D'autres moyens peuvent également être prévus pour assurer le maintien en position d'ouverture des cadres concernés (4) et (5).

[0023] Compte tenu de ces caractéristiques, il suffit donc d'ouvrir le ou les cadres (4), ainsi que le ou les cadres (5) de la porte, et de les rabattre contre l'ossature ou châssis de la paroi de fermeture (2) et du châssis de la porte (3), de manière à ménager, à partir du sol, un espace totalement libre. Il est ainsi possible d'assurer le coulissement du module d'extrémité, sans être gêné par un obstacle quelconque susceptible de se trouver dans la zone de coulissement dudit module compte tenu de l'espace libre ainsi créé.

[0024] Bien évidemment, l'ensemble de l'abri de piscine, notamment sa structure, présente tous les accessoires et aménagements que présentent, d'une manière connue, les abris de piscines. Par exemple, l'abri de piscine, selon la présente invention, trouve une application avantageuse dans le cas d'abris de piscine, tels que définis par l'enseignement des brevets FR 2.900.952, FR 2.884.535, FR 2.893.645.

[0025] Les avantages ressortent bien de la description.

Revendications

1. Abri pour bassin de piscine comprenant une structure de recouvrement du bassin conformée pour constituer des parois latérales parallèles en appui au sol et réunies par une partie faisant office de toit, les extrémités transversales de la structure présentant des parois de fermeture (2),
caractérisé en ce que l'une des parois au moins de fermeture (2) est équipée d'au moins une porte d'accès (3), la ou lesdites(s) paroi(s) (2) et la ou les porte(s) (3) présentant, à leur base, une partie ouvrante à partir du sol (4) et (5) pour créer un espace totalement libre.
2. Abri selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie ouvrante (4) de la ou des paroi(s) de fermeture (2) et la partie ouvrante (5) de la ou des portes (3), sont constituées par un cadre articulé sur une partie, notamment une traverse (2a), de l'ossature de la ou desdites paroi(s) (2) et de la ou de porte(s) (3).
3. Abri selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le cadre (4) de la ou des paroi(s) (2) est constitué par un seul élément qui s'étend sur la totalité de la longueur de la ou desdites parois (2), ledit cadre présentant une zone (4a) aménagée pour l'imbrication de la partie ouvrante (5) de la ou des porte(s) (3).
4. Abri selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** la structure est composée de plusieurs modules (1) conformés pour être imbriqués les uns dans les autres avec capacité de coulissement, les parties ouvrantes (4) et (5) étant situées au moins du côté de la paroi de fermeture (2) à partir de laquelle est repliée ladite structure.
5. Abri selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les cadres ouvrants (4) et (5) coopérant avec des moyens de verrouillage (6) en position de fermeture.
6. Abri selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la ou les portes (3) sont ouvrantes par coulissement.
7. Abri selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la ou les portes (3) sont ouvrantes par un axe d'articulation vertical.
8. Abri selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la ou les portes (3) sont ouvrantes par un axe d'articulation horizontal.

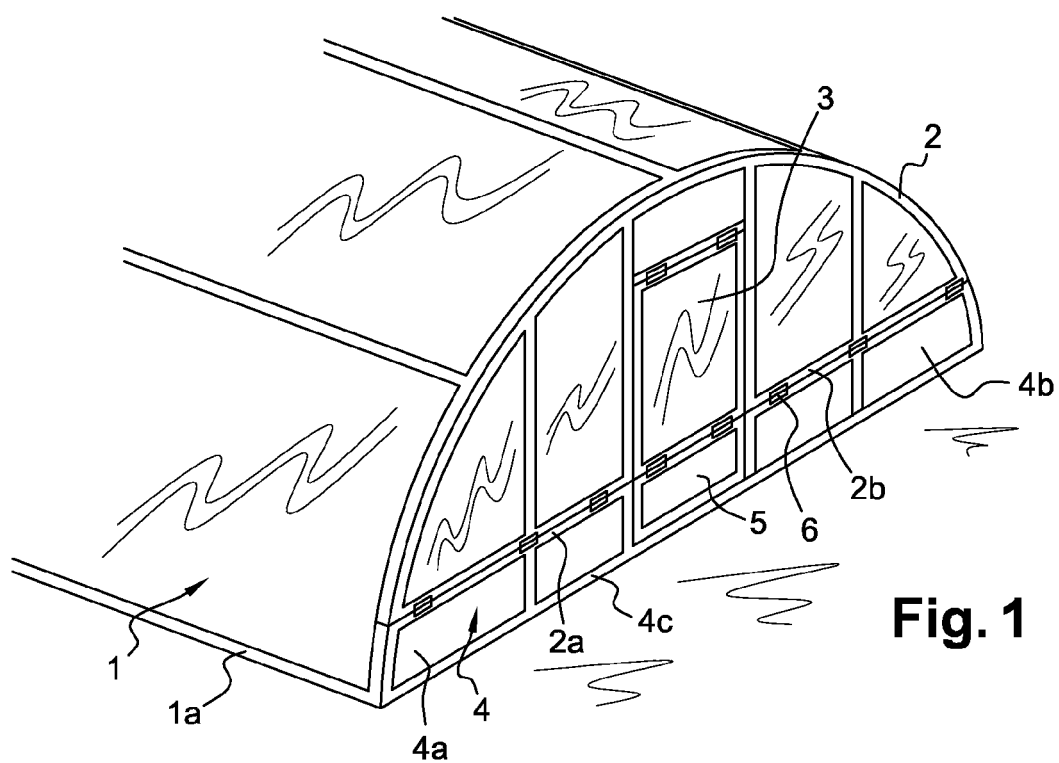


Fig. 1

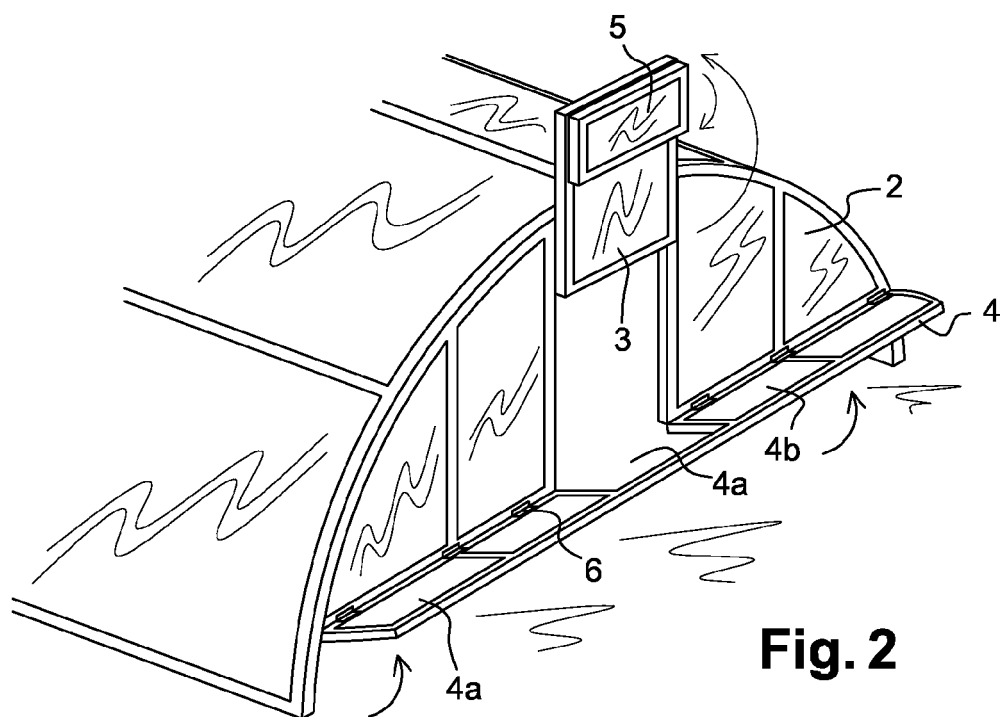


Fig. 2



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 08 30 5848

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 6 604 327 B1 (REVILLE JIM [US]) 12 août 2003 (2003-08-12) * colonne 2, ligne 66 - colonne 3, ligne 41; figures 1-7 *	1-8	INV. E04H3/16
X	US 2007/039247 A1 (GREENFELD JOE [US] ET AL) 22 février 2007 (2007-02-22) * alinéa [0013] - alinéa [0022]; figures 1,5,6 *	1,8	
A	FR 2 418 318 A (INTER BACHE SARL [FR]) 21 septembre 1979 (1979-09-21)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04H E06B E04B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 18 mars 2009	Examineur Zuurveld, Gerben
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

4

EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 30 5848

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-03-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6604327	B1	12-08-2003	AUCUN	
US 2007039247	A1	22-02-2007	AUCUN	
FR 2418318	A	21-09-1979	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 0756265 [0016]
- FR 2900952 [0024]
- FR 2884535 [0024]
- FR 2893645 [0024]